



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE - 15 mars 2018
Salle de l'Etrier, Manège de la Pallanterie

Ordre du jour :

1. Lecture du P.V. de la dernière AG 2018 et approbation
 2. Rapport du président
 3. Rapport du trésorier
 4. Rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice 2018
 5. Adoption des comptes et décharge au trésorier
 6. Election du comité et des vérificateurs
 7. Fixation des cotisations 2019
 8. envoi des convocation à l'AG par mail
 9. Divers et propositions individuelles
-

Vous trouverez également ce PV sur le site de l'ACAL

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'ACAL présents. Plusieurs membres sont excusés.

1. Lecture et approbation du P.V. de la dernière AG 2018

Le PV de 2018 est approuvé, sans modification ni ajout.

2. Rapport du président pour le comité

Le président fait un rapide tour des affaires courantes.

Notre association compte actuellement 164 membres.

Remise à jour de la liste des membres, les adresses mail ont été ajoutées

Envoi des convocations à l'AG par mails.

Tournée de Fabienne dans les manèges pour promouvoir l'ACAL, beaucoup de retour positif.

Signature des conventions par l'ACAL et les communes envoyées à l'Etat pour finalisation de l'officialisation des cheminements cavaliers dans les bois de Jussy.

Election du nouveau président

Trésorerie et comptabilité reprises par la comptable de la Sellerie Kuhnen.

3. Rapport du trésorier

Nous avons cette année réalisé un bénéfice Chf 2501.- les dépenses ont été limitées pour les frais administratifs et les frais d'assemblée. Le poste le plus important restant la location des pistes du réseau. Cette année à part le sponsoring du Trec des Hauts de Corsinge, peu de facture.

Le budget est présenté avec 3 grands postes :

- Location des pistes. 4'500.-

- Entretien de la piste de galop. 4'000.-
- Entretien des pistes 4'000.-

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés et les pièces concordent parfaitement avec les écritures.

5. Adoption des comptes et décharge au trésorier

L'assemblée adopte les comptes et donne décharge à la trésorière.

6. Election du président, du comité et des vérificateurs

M. Veyrat tient à souligner l'immense travail effectué par Jacques depuis qu'il a repris la présidence de l'ACAL. Son implication dans sa tâche a été totale, pendant ces nombreuses années. Tout les membres présents remercie Jacques.

Jean-Michel Veyrat tient à préciser qu'il n'a aucune relation d'affaire avec Jacques.

L'assemblée passe au vote, le comité comme présenté est accepté à l'unanimité :

Fabienne Panelati (Président)

Jacques Grange (Vice-président)

Sabrina Torjman (conseillère juridique, représentante ACAL auprès de l'Etat)

Catherine Pendville (secrétaire)

Isabelle Léchaud (contacts agriculteurs & manèges)

Alain Panelati (entretien des pistes)

Jeremy Holloway (webmaster)

Le comité est élu sans opposition.

MMmes Joyce Ditchburn et Catherine Pictet sont élues vérificateurs aux comptes pour 2020.

7. Fixation des cotisations 2019

Les cotisations restent inchangées pour 2019.

8. Envoi des convocations à l'AG par mail

Une dizaine d'adresse n'ont pas fonctionné, mais 6 ont pu être corrigées. Le travail n'est pas terminé mais cela avance.

9. Divers et propositions individuelles

L'idée que les manège puissent un jour promouvoir l'ACAL à travers leurs clients fait sens : Fabienne en parle régulièrement pendant sa tournée, et les retours sont en général bons.

Présentation de l'ACAL par Fabienne Panelati

La séance est levée à 20:00 . Les membres sont invités à un apéritif offert par l'ACAL. Pour ceux qui ont réservé, un menu a été concocté pour le repas du soir.